

Communiqué de presse
Jeudi 2 septembre 2021

Règlementation environnementale 2020 : le Cerema propose de nouvelles formations professionnelles

A quelques mois de la mise en œuvre de la nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs (RE2020), prévue le 1^{er} janvier 2022, le Cerema, qui a contribué à son élaboration aux côtés du ministère de la Transition écologique, a conçu deux modules de formation de « sensibilisation » et de « perfectionnement » disponibles dès cet automne !

La RE2020 entrera en vigueur le 1er janvier 2022. Elle prévoit des évolutions majeures qui ont pour objectifs :

- La **baisse des consommations énergétiques** des bâtiments neufs avec des évolutions importantes dans le calcul thermique réglementaire,
- La **réduction de l'impact sur le climat** grâce à la prise en compte des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie des bâtiments,
- L'adaptation aux changements climatiques avec une meilleure prise en compte du **confort d'été**.

Le Cerema propose deux formations à destination des maîtres d'ouvrages, constructeurs, promoteurs, architectes, économistes du bâtiments, bureaux d'études :

Journées de « sensibilisation » pour prendre en compte les enjeux et exigences de la RE2020 : analyse de cycle de vie, contexte de la réglementation environnementale, évolutions par rapport à la RT 2012 avec l'énergie carbone et le confort d'été, les indicateurs, retours sur l'expérimentation E+ C- :

- Jeudi 21 octobre à Bron <https://www.cerema.fr/fr/evenements/reglementation-2020-sensibilisation-octobre-2021>
- Mardi 30 novembre à Nantes <https://www.cerema.fr/fr/evenements/reglementation-2020-sensibilisation-novembre-2021>

Journées de « perfectionnement » : pour tous les autres acteurs ayant vocation à pratiquer la RE 2020 et mener des calculs thermiques et l'analyse du cycle de vie réglementaire.

- Mardi 25 et mercredi 26 janvier 2022 à Lille <https://www.cerema.fr/fr/evenements/reglementation-2020-perfectionnement>

D'autres dates seront proposées sur ces deux modules au cours de l'année 2022.

Marie-Cécile Trémoulet – presse@cerema.fr – 06 64 44 89 41